



2019 DASES 33 : Subventions (230 500 euros) à 14 associations et conventions avec 9 d'entre elles pour leurs actions d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la stratégie parisienne « handicap, inclusion et accessibilité universelle » 2017-2021, la collectivité parisienne encourage les initiatives associatives favorisant le soutien, l'implication et la participation à la vie de la cité des personnes en situation de handicap. Ainsi, l'inclusion nécessite d'offrir à ce public l'usage réel et concret des dispositifs et la capacité d'investir au quotidien la ville dans toute la richesse des activités qu'elle met à disposition.

Le présent projet de délibération permet de contribuer à la réalisation de ces objectifs et a pour objet d'accorder des subventions d'un montant total de 230 500 euros aux associations suivantes.

L'association **Action passeraile**, créée en 2003, propose de lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap moteur ou visuel, de développer le lien social et de sensibiliser les parisiens. Elle propose à des personnes handicapées un accompagnement individuel à des rendez-vous médicaux ou administratifs, à des sorties culturelles (musées mais aussi évènements nationaux tels que les journées du patrimoine, la fête de musique ...) grâce à un actif réseau de bénévoles. Plus de 800 accompagnements sont enregistrés en 2018 et 75 bénévoles s'investissent quotidiennement dans la vie de l'association. L'accès à la culture représente 73 % des accompagnements. Parallèlement, des sessions de formation-sensibilisation sont programmées dans les entreprises, les écoles et collèges ou encore dans les collectivités territoriales.

L'association **Les auxiliaires des aveugles**, fondée en 1963, a pour but l'organisation et la mise en œuvre de services d'entraide aux personnes handicapées visuelles afin de :

- leur procurer des guides et des lecteurs valides ;
- les accompagner dans les démarches qu'elles ont à effectuer ;
- organiser, avec elles, des activités sportives et culturelles ;
- leur apporter réconfort et amitié, les aider à s'intégrer dans la société et à y mener une vie normale dans tous les domaines.

L'association offre différents services gratuits, en réponse à des demandes ponctuelles, à 616 parisiens aveugles ou malvoyants. Elle met en relation ces personnes avec plus de 300 bénévoles parisiens disponibles et aptes à les aider dans l'exécution de tâches qu'elles ne pourraient effectuer seules. L'association propose également des programmes réguliers d'activités culturelles (théâtre, concerts, visites de musées...) ou sportives (randonnées pédestres et cyclisme en tandem à travers la STAARP – Section tandem des auxiliaires des aveugles de la région parisienne).

L'association « **Ecole de Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris et de la Région Parisienne** » (ECGAMVP), créée en 1980, a pour principales missions d'éduquer et de remettre gratuitement des chiens devant servir de guides pour des personnes aveugles ou malvoyantes. L'association assure l'élevage et l'éducation des chiens. Elle possède son propre centre d'élevage, à Buc dans les Yvelines. Elle assure une mission d'évaluation et de rééducation en locomotion des déficients visuels, et délivre un certificat d'aptitude à détenir un chien-guide. L'association assure également la formation d'éducateurs, le travail et l'organisation d'échanges avec les écoles françaises et étrangères, l'organisation de journées portes ouvertes, l'organisation de réseaux de familles d'accueil, et le suivi régulier des chiens-guides actuellement en activité à Paris. En 2018, l'association a remis 30 chiens dont 7 à des parisiens. Au total, 84 parisiens bénéficient d'un chien élevé par l'association.

L'association **Jaccede.com**, créée en 2006, a pour objectif de favoriser l'accès aux loisirs, à la culture, à l'éducation, à l'emploi, aux voyages et à une vie affective des personnes à mobilité réduite (personnes en situations de handicap, personnes âgées...). La plateforme collaborative Jaccede (site internet et application mobile) permet la diffusion et l'échange d'informations sur l'accessibilité. 46 706 nouveaux lieux ont été détaillés en 2017 et 4 877 nouveaux utilisateurs ont été enregistrés. Ainsi, en fonction de sa propre mobilité, chacun peut anticiper ses déplacements, notamment dans les différents établissements recevant du public (administrations, musées...). Jaccede.com est également un mouvement citoyen. Afin de démystifier le handicap, des événements sont organisés. Ils permettent de rassembler les « Jaccedeurs » et de sensibiliser le grand public. Ainsi, l'association développe une communauté d'entraide au service de l'accessibilité.

L'association **Promotion de l'Accessibilité et de la Conception pour Tous - PACT**, créée en 2013, a pour but d'agir pour la promotion de l'accessibilité et de la conception pour tous, quel que soit la situation ou l'âge. Elle organise des rencontres entre les professionnels, les experts, les spécialistes, les collectivités territoriales et tous ceux qui travaillent, s'intéressent et s'interrogent sur la question de l'accessibilité. Ces rencontres prennent plusieurs formats, afin de toucher un maximum de publics concernés. Ainsi, en 2018, deux colloques ont permis aux professionnels du handicap de se rencontrer, d'échanger et d'aborder des sujets importants. Le premier s'est tenu le 21 mars à l'Hôtel de Ville. 200 personnes étaient présentes. Mobilité sous toutes ses formes, accès aux droits et au logement, accessibilité universelle en France ont été largement évoqués. Une seconde rencontre a été organisée le 3 juillet à la Mairie du 3e arrondissement. A travers ces actions, l'association PACT contribue à une meilleure prise en compte de l'autonomie et de l'inclusion des personnes en situation de handicap et/ou âgées par le biais de la promotion de l'accessibilité pour tous.

L'association **La Parole aux Sourds**, créée en 2009, a pour but de promouvoir la production de contenus en langue des signes afin de permettre l'accès aux savoirs, à la connaissance, à la culture. L'association propose des cours de français, et favorise les solutions d'accessibilité numérique : elle développe chaque année de nouveaux outils. Elle favorise l'accessibilité de l'audiovisuel et du cinéma aux personnes sourdes signantes, et met en œuvre des actions de sensibilisation, d'information et de communication. En 2018, elle a créé et diffusé un clip musical de sensibilisation. Intitulé « unsilenced », il a été primé dans plusieurs festivals. L'association anime une permanence d'écrivain public destinée aux sourds signants. Elle organise également de nombreuses animations à destination des enfants sourds ou malentendants, et propose des moments conviviaux afin que des personnes sourdes et entendantes se rencontrent.

L'Association nationale pour la promotion et le développement de la Langue française Parlée Complétée - ALPC, créée en 1980, a notamment pour missions d'initier et former toute personne intéressée par le code LPC, de faire connaître, développer et promouvoir ce code. Le code Langue Parlée Complétée est un outil qui complète la lecture sur les lèvres. Il permet aux personnes sourdes de recevoir confortablement – dans toutes les circonstances de la vie – le français oral dans le strict respect de la phonologie, de développer une lecture labiale optimale et de compléter leurs perceptions auditives. Il favorise l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des bénéficiaires. L'association assure des actions d'information, de promotion et de formation au code LPC auprès des parents d'enfants sourds, des professionnels de la surdité et des établissements d'enseignement. Les formations sont dispensées au siège, à distance ou en établissements. L'association organise également des stages d'été ou des « week-ends codés ».

L'association **Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficient Auditif - UNISDA**, créée en 1974, a pour objet la mise en œuvre de tous les moyens propres à assurer l'insertion sociale, la promotion et l'amélioration de la condition sociale des déficients auditifs et des sourds pluri-handicapés. L'UNISDA coordonne et facilite l'action des sept associations adhérentes. L'association travaille à harmoniser et à rendre plus efficace la politique suivie en direction des personnes déficientes auditives et sourdes pluri-handicapées. Dans cet objectif, elle participe activement à différentes instances. Elle s'engage pour une meilleure accessibilité dans les transports (participation aux commissions accessibilité de la SNCF, du Grand Paris, de la RATP), pour un meilleur accès à la culture (audition du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, du Ministère de la culture), pour un meilleur accès aux soins (groupes de travail de la Haute Autorité de Santé)... L'association représente également les personnes sourdes parisiennes auprès de la MDPH de Paris. Par ailleurs, l'association facilite l'accessibilité lors d'importantes réunions auxquelles participent un grand nombre de personnes déficientes auditives. Cette mise en accessibilité est indispensable à l'autonomie des personnes et au bon déroulement des rencontres.

L'Association Régionale pour l'Intégration des Sourds – ARIS, créée en 1996, a notamment pour objet de promouvoir l'insertion professionnelle, sociale, scolaire et citoyenne des sourds et malentendants. Dans ce cadre, l'association propose plusieurs prestations et services : interfaces de communication, soutien et remises à niveau en français et/ou en anglais, traductions, formations et sensibilisations. L'auto-école ARIS est la seule auto-école associative spécialisée pour les personnes sourdes et malentendantes. Le personnel dédié est bilingue : interprètes, traducteurs, formateurs pour les cours de code et de conduite. L'ARIS dispose d'un agrément de la Préfecture de Police de Paris pour son activité d'auto-école qu'elle est tenue de renouveler chaque année.

L'Association de Gestion des Appartements Temporaires (AGATE), créée en 2003, a pour mission de proposer un logement et d'assurer l'intermédiation locative pour des personnes présentant un handicap psychique, confrontées à un problème d'hébergement et d'insertion. En aidant ces personnes à assumer la gestion de leur logement durant la période qui leur est nécessaire, « AGATE » participe à leur réinsertion dans la vie sociale. L'association travaille en partenariat avec les équipes de soin et les équipes d'accompagnement social de l'hôpital Esquirol au titre de la réinsertion par le logement en proposant un appartement meublé, pour une période plus ou moins longue, à des personnes atteintes de troubles psychiques, confrontées à un problème d'hébergement et d'insertion. AGATE accueille 60 locataires, dont

49 usagers des pôles de psychiatrie de Paris. Elle gère 36 appartements de transition, loués à des bailleurs sociaux, institutionnels ou privés.

L'association **Clubhouse France** a été créée en 2012. Le concept Clubhouse est né en 1948 à New York dans le but d'animer des lieux d'accueil, d'échange et d'activité, co-gérés par des personnes fragilisées par des troubles psychiques graves. Le Clubhouse de Paris est le premier à avoir été ouvert en France. Cette structure, située 7 rue de Lunéville dans le 19e arrondissement, compte 288 membres, dont 60 % de parisiens. Elle se veut un lieu de vie et d'accompagnement, non médicalisé. L'approche est très innovante dans la mesure où elle se donne pour objectif de contribuer au rétablissement des personnes en s'appuyant sur :

- l'autonomisation, grâce notamment à la cogestion du lieu entre membres et salariés,
- la solidarité et l'entraide entre pairs,
- l'ouverture sur la société et sur l'univers professionnel en particulier,
- l'accompagnement vers le retour et le maintien dans l'emploi (102 membres du Clubhouse de Paris ont eu une activité professionnelle pendant l'année écoulée dont 66 avec un poste d'une durée de 6 mois ou plus).

L'association **Tous Pour l'Inclusion – TouPI**, créée en 2013, est une association de familles touchées par le handicap cognitif ou mental : parents et familles d'enfants et d'adultes autistes, trisomiques, avec troubles des apprentissages... L'association permet aux familles d'être informées sur leurs droits et les aides existantes, d'être accompagnées, et d'être représentées et défendues en cas de litiges. Les demandes concernent principalement la scolarisation, la complétude des dossiers administratifs, et les droits. Des groupes de paroles destinés aux familles et plus précisément aux frères et sœurs d'enfants avec handicap cognitif sont animés par une psychologue spécialisée. 19 enfants et 20 parents y ont participé en 2018. Les actions proposées par TouPI permettent soutien et lutte contre l'isolement de 600 familles environ. Elles créent également du lien entre enfants de même âge et apportent des astuces pour mieux vivre au quotidien notamment avec le handicap d'un frère ou d'une sœur.

La **Fédération Étudiante pour une Dynamique Études et Emploi avec un Handicap - FÉDÉEH**, créée en 2004, a pour mission d'agir en faveur d'une société inclusive en facilitant notamment les conditions de vie, d'études, d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en situation de handicap. Elle développe un tutorat étudiant d'élèves handicapés du secondaire pour favoriser l'accès des jeunes aux études supérieures. Elle organise des formations, des ateliers de coaching, des rencontres entre employeurs et jeunes en situation de handicap, et un dispositif de parrainage vers l'emploi. L'action intitulée « Réseau d'entraide » se traduit par la mise en place de plusieurs commissions thématiques abordant des sujets liés au handicap. Les commissions sont nées de la volonté des jeunes, en situation de handicap ou non, de partager leur expérience vécue, sur le plan professionnel, privé ou scolaire. De nombreux sujets essentiels font l'objet de travaux de réflexion et d'échanges. A l'issue de ces réunions, des évènements tels que l' « Université d'été » ou « Les rencontres nationales » sont organisés.

L'association **Femmes pour le dire, femmes pour agir (FDFA)**, créée en 2003, a pour but l'intégration des personnes en situation de handicap et plus particulièrement des femmes, dans la vie de la cité et de l'entreprise, et leur accès à la culture. L'association s'est fixé pour objectifs de promouvoir leur insertion dans la société et de les accompagner dans les différentes étapes de la vie. L'association anime et développe une plateforme d'écoute, d'orientation et d'accompagnement social, juridique et psychologique de femmes handicapées victimes de violences : Écoute Violences Femmes Handicapées. Elle propose également des ateliers de reconquête de l'estime de soi aux femmes qui désirent être accompagnées. Ces ateliers de mieux-être physique et psychologique (socio-esthétique, médiation artistique,

écriture...) aident les femmes handicapées victimes de violence à se reconstruire et à retrouver leur autonomie.

L'ensemble de ces actions sont innovantes, elles permettent de renforcer les liens sociaux, de lutter contre l'isolement, et favorisent l'inclusion, l'accessibilité sous toutes ses formes, l'autonomie, et la confiance en soi des personnes en situation de handicap.

Compte tenu de l'intérêt des dispositifs présentés en direction des personnes en situation de handicap, je vous propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 230.500 euros pour l'année 2019 à 14 associations et de signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec 9 d'entre elles :

- Action passeraile (30.000 euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs),
- Les auxiliaires des aveugles (5.000 euros),
- École des Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris et de la région parisienne – ECGAMVP (55.000 euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs),
- JACCEDE.COM (30.000 euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs),
- Promotion de l'accessibilité et de la conception pour tous – PACT (8.000 euros),
- La parole aux sourds (13.000 euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs),
- Association nationale pour la promotion et le développement de la Langue française Parlée Complétée - ALPC (10.000 euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs),
- Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficient Auditif - UNISDA (1.500 euros),
- Association Régionale pour l'Intégration des Sourds – ARIS (1.000 euros),
- Association de Gestion des Appartements Temporaires – AGATE (25.000 euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs),
- CLUBHOUSE France (18.000 euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs),
- Tous Pour l'Inclusion – TouPI (3.000 euros),
- Fédération Étudiante pour une Dynamique Études et Emploi avec un Handicap – FEDEEH (13.000 euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs),
- Femmes pour le dire, Femmes pour Agir – FDFA (18.000 euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris